

MAIRIE D'ALEX

Place de l'Église 74290 ALEX

Tél. 04 50 02 87 05

mairie74@alex-village.com

www.alex-village.com

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

### **ARRÊTÉ N°2021/035 portant réglementation à titre temporaire de la circulation route de la Côte - Prolongation de l'arrêté N°2021/030 -**

Le Maire de la Commune d'ALEX,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, livre I - 8<sup>ème</sup> partie - signalisation temporaire,
- Vu la demande de l'entreprise EIFFAGE domiciliée 309 route des Vernes - 74370 PRINGY en date du 18/06/2021 pour prolonger l'arrêté N°2021/030, en vue de poursuivre la réalisation des ouvertures de chambre ORANGE pour le tirage de câbles de dissimulation,
- Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation dans un but de sécurité publique,

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1 :**

**A compter du mardi 22 juin 2021 et pour une durée de 21 jours, la largeur de la voie, route de la Côte (en différents points) pourra être réduite afin de permettre à l'entreprise d'effectuer les travaux. Des alternats manuels seront mis en place.**

### **ARTICLE 2 :**

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise EIFFAGE en charge des travaux qui veillera à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la délimitation et la sécurisation du chantier.

Ampliations du présent arrêté transmises à/au :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Thônes
- L'entreprise EIFFAGE

Cet arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des collectivités Locales.

### **DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Le présent arrêté est susceptible de recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois de sa publication.

*Fait à ALEX, le 18 juin 2021*

Le Maire  
Catherine HAUETER

